



Traité Baba Metsia

Michna 11 - Chapitre 9

שְׂכִיר יוֹם גּוֹבֶה כָּל הַלַּיְלָה,
וְשְׂכִיר לַיְלָה גּוֹבֶה כָּל הַיּוֹם,
וְשְׂכִיר שָׁעוֹת גּוֹבֶה כָּל הַלַּיְלָה וְכָל הַיּוֹם.
שְׂכִיר שַׁבָּת, שְׂכִיר חֹדֶשׁ, שְׂכִיר שָׁנָה, שְׂכִיר שְׁבוּעָה,
יֵצֵא בַּיּוֹם,
גּוֹבֶה כָּל הַיּוֹם,
יֵצֵא בַּלַּיְלָה,
גּוֹבֶה כָּל הַלַּיְלָה וְכָל הַיּוֹם.

Celui qui a loué pour la journée peut percevoir [le salaire] toute la nuit. Celui qui a été loué pour la nuit peut percevoir [le salaire] toute la journée. Celui qui a été loué pour quelques heures peut percevoir [le salaire] toute la journée et toute la nuit. Celui qui a été loué pour une semaine, un mois, une année ou un septénaire d'années, s'il achève [le travail] pendant la journée, il peut percevoir [le salaire] toute la journée ; s'il achève [le travail] pendant la nuit et toute la journée.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions